

# Projet de fusion entre Peugeot S.A. (« PSA ») et Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« FCA »)

## Questions / Réponses

### Avertissement :

*Ce document n'est ni un prospectus, ni une notice d'information portant sur des instruments financiers ou un autre document d'offre au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.*

*Un prospectus rédigé en langue anglaise, comprenant un résumé en français, qui a obtenu l'approbation de l'autorité des marchés financiers néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) en date du 20 novembre 2020 est disponible sur le site internet de Groupe PSA.*

*En raison du format habituel du présent document, les réponses aux questions ci-après ont été formulées de manière synthétique. Les actionnaires de PSA sont invités à se reporter au contenu du prospectus pour plus de détails.*

### **1. A PROPOS DE STELLANTIS ET DE LA FUSION ENTRE PSA ET FCA:**

#### **1) Pourquoi PSA et FCA fusionnent ils ?**

PSA et FCA ont annoncé le 18 décembre 2019 un accord en vue de leur fusion afin de créer Stellantis, le quatrième constructeur automobile mondial par ses volumes (et le troisième par son chiffre d'affaires). Stellantis ambitionne de devenir un acteur clé de l'industrie, avec le management et les ressources qui lui permettront de saisir toutes les opportunités de la nouvelle ère de la mobilité durable qui s'annonce.

Grâce à sa solidité financière et aux talents de ses équipes, Stellantis sera particulièrement bien placée pour offrir des solutions sûres, propres et abordables, afin d'assurer la mobilité partout dans le monde, tant dans un environnement urbain en rapide expansion que dans les zones rurales. Les gains d'efficacité liés à une taille accrue et au savoir-faire des deux groupes permettront à la future entité de proposer les meilleurs produits, technologies et services à tous ses clients, mais aussi de faire face avec agilité aux enjeux de transformation du secteur automobile.

Toute l'information publique disponible sur cette opération est disponible sur le site de PSA à l'adresse suivante : [www.groupe-psa.com/fr/psa-fca-projet-fusion/](http://www.groupe-psa.com/fr/psa-fca-projet-fusion/).

#### **2) Quels sont les termes de la fusion ?**

Les termes de la fusion ont été annoncés le 18 décembre 2019. Dans le cadre de l'opération, PSA sera fusionnée avec et dans FCA de sorte qu'à la date de réalisation de la fusion, les actionnaires de PSA recevront 1,742 action Stellantis pour chaque action PSA détenue, tandis que les actionnaires de FCA conserveront leurs titres dans FCA, entité renommée Stellantis immédiatement après la fusion. S'agissant d'une opération entre égaux, les anciens actionnaires de PSA comme ceux de FCA détiendront respectivement, après la réalisation, environ 50% du capital de Stellantis.

**3) Quelles sont les conditions restant à satisfaire afin de permettre la réalisation effective de la fusion ?**

La réalisation de la fusion entre PSA et FCA sera effective une fois que 1/ le projet de fusion aura obtenu l'ensemble des autorisations et agréments auprès des diverses autorités compétentes et 2/ les assemblées des actionnaires de PSA et FCA qui se tiendront le 4 janvier 2021 auront validé le projet de fusion. S'agissant de PSA, une assemblée générale extraordinaire et une assemblée spéciale sont convoquées à cette date. Pour que la fusion soit approuvée par les actionnaires de PSA, il faut que la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires de PSA présents ou représentés lors de chacune de ces assemblées ait voté en faveur de la fusion.

**4) Où Stellantis NV sera-t-elle basée ?**

Stellantis NV sera une société de droit néerlandais immatriculée aux Pays-Bas, pays dans lequel sera également localisé le siège de l'entreprise. Stellantis bénéficiera également de centres opérationnels importants en France, en Italie et aux États-Unis. Après la réalisation de la fusion, le titre Stellantis sera coté à la fois sur les places de Paris (Euronext), de Milan (Borsa Italiana) et de New-York (New-York Stock Exchange).

**5) Qui dirigera le nouveau groupe ?**

Le Président du Conseil d'Administration de Stellantis sera John Elkann, poste qu'il occupe actuellement au sein de FCA alors que Carlos Tavares, actuellement Président du Directoire de PSA sera nommé *Chief Executive Officer* de Stellantis. La composition du futur conseil d'administration de Stellantis a également été dévoilée en septembre 2020.

**2. A PROPOS DU TRAITEMENT DE LA FUSION POUR LES ACTIONNAIRES DE PSA:**

**6) Si je suis actionnaire de PSA, que dois-je faire pour devenir actionnaire de Stellantis ?**

Si vous êtes actionnaire de PSA (ou vous devenez actionnaire de PSA avant que la fusion ne soit effective), vos actions seront automatiquement échangées contre des actions Stellantis à raison de 1,742 actions Stellantis pour chaque action PSA détenue.

**7) Si je ne suis pas encore actionnaire de PSA, que dois-je faire pour devenir actionnaire de Stellantis ?**

Vous avez la possibilité d'acheter des actions PSA jusqu'au vendredi précédant la date de réalisation de la fusion inclus. Celles-ci seront automatiquement échangées contre des actions Stellantis lors de la réalisation de la fusion. Vous pouvez également attendre que la fusion soit effective et que les actions Stellantis cotent sur le marché réglementé d'Euronext à Paris pour en acheter directement en passant un ordre d'achat via votre intermédiaire financier.

**8) Quand faut-il être actionnaire de PSA pour recevoir des actions Stellantis ?**

Tout actionnaire détenant ou ayant acquis des actions PSA au plus tard le dernier jour de bourse précédant la date de réalisation de la fusion recevra des actions Stellantis lors de la réalisation de la fusion. Les actions Stellantis seront négociables sur le marché réglementé d'Euronext à Paris à compter du premier jour de bourse suivant la réalisation de la fusion ainsi que sur le *Mercato Telematico Azionario* de Borsa Italiana et le New York Stock Exchange.

**9) Faut-il que je me rapproche de mon intermédiaire financier ?**

Si toutes les conditions relatives à la réalisation de la fusion, et notamment l'approbation des assemblées de PSA et FCA, sont satisfaites ou levées, la fusion sera mise en œuvre par échange d'actions PSA en titre Stellantis. Cet échange s'effectuera automatiquement au sein de votre compte titres ou de votre PEA sans que vous ayez besoin d'intervenir ou de vous rapprocher de votre intermédiaire financier.

**10) Combien d'actions Stellantis vais-je recevoir ?**

La parité qui a été définie dans le cadre de cette fusion est de 1,742 action Stellantis pour une action PSA détenue. Ainsi, si vous détenez avant la fusion 10 actions PSA, vous recevrez à l'issu de l'échange 17 actions Stellantis ainsi qu'une somme en numéraire correspondant à la partie formant rompu.

**11) Que se passe-t-il lorsque le calcul du nombre d'actions Stellantis que je dois recevoir ne correspond pas à un nombre entier ?**

Dans l'hypothèse où le nombre d'actions PSA que vous détenez ne permet pas d'obtenir un nombre entier d'actions Stellantis, alors les actions Stellantis émises en contrepartie du nombre d'actions PSA formant rompu sont vendues par votre intermédiaire financier et le produit de la vente crédité sur votre compte, à hauteur des rompus auxquels vous avez droit.

**12) A quelle date le montant correspondant à l'indemnisation de mes rompus sera-t-il versé sur mon compte ?**

Le montant correspondant à l'indemnisation de vos rompus devrait être versé sur votre compte dans les 30 jours suivants la date de la fusion.

**13) Supporterai-je des frais dans le cadre de l'opération ?**

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire afin de pouvoir estimer les éventuels frais que vous pourriez être amenés à supporter dans le cadre de cette opération.

**14) Comment seront inscrites mes actions Stellantis si je suis actionnaire de PSA au nominatif pur ?**

Vos actions PSA détenues sous la forme « nominative pure » seront automatiquement converties en actions Stellantis inscrites au nominatif pur dont la tenue du registre est assurée par Société Générale Securities Services.

**15) Comment seront inscrites mes actions Stellantis si je suis actionnaire de PSA au nominatif administré ?**

Vos actions PSA détenues sous la forme « nominative administrée » seront automatiquement converties en actions Stellantis inscrites au nominatif administré et gérées par votre intermédiaire financier.

**16) Comment seront inscrites mes actions Stellantis si je suis actionnaire de PSA au porteur ?**

Vos actions PSA détenues sous la forme « au porteur » seront automatiquement converties en actions Stellantis inscrites au porteur et gérées par votre intermédiaire financier.

**17) Je détiens mes titres PSA dans un PEA, quel sera l'impact de la fusion sur ma détention ? les actions Stellantis seront-elles livrées sur mon PEA ?**

Vos actions Stellantis seront enregistrées sur le même PEA que celui sur lequel vous détenez aujourd'hui vos actions PSA. Cet échange ne devrait pas avoir de conséquences fiscales pour vous au moment de la fusion, sous réserve que vous remplissiez bien par ailleurs l'ensemble des conditions d'application du régime du PEA. La seule différence sera le nom et le nouveau code ISIN de vos actions.

**18) Quel est le calendrier de l'opération ?**

**a. Quand la fusion sera-t-elle effective ?**

La fusion reste soumise à la levée de toutes les conditions suspensives, notamment les autorisations réglementaires à obtenir dans le cadre du rapprochement et son approbation par les assemblées de PSA et FCA qui se tiendront le 4 janvier 2021. Sauf accord différent entre les parties, l'accord de rapprochement prévoit que la fusion prendra effet le second week-end suivant la levée de la dernière condition suspensive. La date de réalisation de la fusion sera communiquée par les parties en amont.

**b. Quel est le dernier jour de cotation des actions PSA ?**

La date d'effet de la fusion devant intervenir un samedi, le dernier jour de cotation correspondra au vendredi précédant la date de réalisation de la fusion.

**c. Quel est le premier jour de cotation des actions Stellantis ?**

La date d'effet de la fusion devant intervenir un samedi, le premier jour de cotation correspondra au lundi suivant la date de réalisation de la fusion.

**d. Quand est-ce que je recevrai mes actions Stellantis ?**

La livraison effective des actions Stellantis sera effectuée le mercredi suivant la fusion. Cependant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier afin d'avoir la confirmation du calendrier d'inscription en compte des nouvelles actions Stellantis.

**19) Qu'advient-il de mes actions PSA à l'issue de la fusion ?**

Au moment où la fusion sera effective, les actionnaires de PSA verront leurs actions automatiquement échangées en actions Stellantis admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Les actions PSA feront simultanément l'objet d'une radiation du marché réglementé d'Euronext à Paris.

**20) Je suis bénéficiaire de droit de vote double PSA : qu'advient-il de mes droits de vote double ?**

Les assemblées de PSA seront réunies le 4 janvier 2021 afin que soit approuvée la suppression des droits de votes doubles attachés aux actions ordinaires PSA. La suppression des droits de vote double ne prendra effet qu'à la date de réalisation de la fusion. Il n'y aura en conséquence aucun report des droits de vote double existants au sein de Stellantis.

Toutefois, Stellantis adoptera un programme de fidélité de vote en application duquel les actionnaires pourront à tout moment demander l'inscription de tout ou partie de leurs actions dans un registre spécial.

Chaque action inscrite dans ce registre pendant une durée ininterrompue de trois ans au nom du même actionnaire confèrera à ce dernier le droit de recevoir un droit de vote additionnel. L'inscription d'actions ordinaires Stellantis dans ce registre aura pour conséquence que ces actions ne seront plus négociables.

Les modalités pour bénéficier de ce régime sont précisées dans le document intitulé « Special Voting Shares - Terms & Conditions » qui sera rendu disponible sur le futur site de Stellantis. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire financier pour déterminer l'impact que pourrait avoir pour vous cette inscription.

### **3. COTATION / NEGOCIATION DES ACTIONS STELLANTIS**

#### **21) Où les actions Stellantis seront-elles cotées ?**

Les actions ordinaires Stellantis seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sur le New York Stock Exchange (NYSE) aux États-Unis et sur le *Mercato Telematico Azionario* (MTA) en Italie.

Le code mnémorique des actions cotées sur Euronext Paris sera « STLA ».

#### **22) Quel sera le code ISIN des actions Stellantis ?**

Le numéro international d'identification des titres (« ISIN ») des actions ordinaires Stellantis sera NL00150001Q9.

#### **23) En quelle devise coteront les actions Stellantis ?**

Les actions ordinaires Stellantis seront libellées en euros et se négocieront en euros sur les plateformes Euronext Paris et *Mercato Telematico Azionario* de Borsa Italiana et en dollars américains sur le New York Stock Exchange (NYSE).

#### **24) Les actions Stellantis seront-elles éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) ?**

Les actions Stellantis cotées sur Euronext Paris seront éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) au premier jour de cotation des actions Stellantis, permettant à un investisseur d'opérer à crédit, d'investir avec un effet de levier et d'utiliser la vente à découvert. Il est précisé que les actions PSA ne seront plus éligibles au SRD à partir du 29 décembre 2020.

#### **25) Aurai-je droit au dividende qui pourrait être décidé par Stellantis en 2021 ?**

Le dividende correspond à la part du bénéfice distribuée aux actionnaires. Il faudra donc être propriétaire d'une ou de plusieurs actions Stellantis au moment de la « *record date* » de la mise en paiement pour recevoir les dividendes. En tant qu'actionnaire de PSA et futur détenteur d'actions Stellantis vous serez éligible au paiement du dividende, ainsi qu'à toute autre distribution décidée par Stellantis.

#### **26) Les actions Stellantis seront-elles éligibles au PEA ?**

Les actions Stellantis, tout comme l'étaient les actions PSA, seront éligibles au PEA (sous réserve que vous remplissiez bien par ailleurs l'ensemble des conditions d'application du régime du PEA).

**27) Est-ce que le cours de l'action Stellantis pourrait différer entre les trois places de cotation ?**

Le cours de l'action Stellantis pourra varier marginalement d'une place de cotation à une autre. Le fait que les actions Stellantis seront cotées dans des devises différentes (en euros et en dollars US) pourra également créer un effet de change susceptible d'engendrer des écarts de prix entre les différentes places de cotation, en fonction des évolutions de ces devises l'une par rapport à l'autre.

**28) À partir de quand pourrai-je acheter ou vendre des actions Stellantis ?**

Les actions Stellantis seront négociables sur l'ensemble des places, dont Euronext Paris, le premier jour ouvré suivant la réalisation de la fusion.

**4. FISCALITE**

**29) Est-ce que l'opération aura un impact fiscal pour moi au moment de la fusion ?**

Si vous êtes une personne physique résidente fiscale française, vous bénéficierez d'un régime de sursis d'imposition de la plus ou moins-value réalisée lors de la fusion (i.e., aucun impôt ne sera dû au moment de la fusion au titre des titres échangés mais, quand vous revendrez vos titres Stellantis, la plus ou moins-value que vous réaliserez tiendra compte du prix de revient initial de vos actions PSA). Vous resterez en revanche immédiatement redevable d'un impôt au titre de tout montant en numéraire reçu au titre de vos droits formant rompus.

**30) Quel sera le prix de revient des actions nouvelles Stellantis ?**

Si vous êtes une personne physique résidente fiscale française, le prix de revient fiscal des actions nouvelles Stellantis sera déterminé par référence au prix de revient fiscal des actions PSA échangées.